



GUIDE DES BIBLIOTHEQUES SONORES			408-03	
Réf :	CA du 21 juin 2019	Code	FONCT	Page : 1 / 2
Note relative à l'exception au droit d'auteur				Juin 2020

Evolutions à prendre en compte depuis la loi N°2016-625 du 7 juillet 2016 et les textes suivants

Selon les textes législatifs et réglementaires en vigueur régissant l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées, l'Association des donneurs de voix et son réseau de bibliothèques sonores, habilitée comme organisme inscrit depuis mars 2019, est tenue de respecter les nouvelles mesures et orientations définies par la loi et rappelées ci-dessous.

Deux modifications majeures qui s'imposent à nous :

- 1- La notion de « forme » de l'œuvre et de ses niveaux d'accessibilité répondant aux besoins des usagers :** dès lors que l'auteur ou les ayants-droit mettent à disposition du public une œuvre qui correspond à ses besoins, il n'est plus possible de bénéficier de l'exception au droit d'auteur pour produire ou communiquer une version adaptée du livre répondant aux mêmes besoins, sauf à présenter une version présentant de meilleurs niveaux d'accessibilité. Ceci concerne tous les enregistrements qu'ils soient commerciaux ou non.
- 2- L'obligation de dépôt des documents adaptés sur la plateforme Platon (Plateforme de Transfert des Ouvrages Numériques, service de la Bibliothèque nationale de France - BNF- pour l'accès à la lecture aux personnes en situation de handicap) et l'échange de ces documents entre organismes habilités.**

Procédures à mettre en œuvre

Pour fonctionner de manière conforme aux exigences légales, il appartiendra à chaque bibliothèque de respecter strictement les présentes dispositions :

Avant tout enregistrement, vérifier s'il n'existe pas déjà une version adaptée du document visé en consultant :

- Le Catalogue Collectif de l'Édition Adaptée (CCEA) géré par la Banque de Données de l'Édition Adaptée de l'Institut National des Jeunes Aveugles.
 - Lien pour accéder au CCEA : <http://www.inja.fr/BDEA/recherche-ccea.aspx>
- Le catalogue « Tout public » des titres déposés **sur la plateforme Platon** de la Bibliothèque nationale de France (BNF).
 - Lien pour accéder à la plateforme : <https://exceptionhandicap.bnf.fr/platon-web/>
- Le site web de l'éditeur du livre dont l'enregistrement est envisagé et /ou le catalogue de librairies en ligne.



GUIDE DES BIBLIOTHEQUES SONORES				408-03
Réf :	CA du 21 juin 2019	Code	FONCT	Page : 2 / 2
Note relative à l'exception au droit d'auteur				Juin 2020

Dès lors qu'une version similaire est disponible - livres audios MP3 ou avec CD, livres audios au format Daisy (DAISY - **D**igital **A**ccessible **I**nformation **S**ystem), **le livre ne peut pas être enregistré**, excepté lorsqu'une édition précise est demandée, différente de celle disponible, pour des besoins scolaires ou d'études

Pour le dépôt de nos livres adaptés sur Platon et les échanges avec d'autres organismes habilités, nous étudions l'organisation humaine et matérielle à mettre en œuvre au sein de notre réseau pour mener à bien cette démarche.

Textes de références

Loi N° 2006-961 du 1^{er} août 2006 : a introduit dans le Code de la propriété intellectuelle l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées.

Ouvrez ce lien pour accéder au texte de Loi :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000266350&dateTexte=20190915>

Loi N°2016-925 du 7 juillet 2016 – titre I – chapitre 4 - article 33 : révisé les conditions de mise en œuvre de l'exception au droit d'auteur. Elle a modifié le code de la propriété intellectuelle (CPI) avec article L 122-5 et a créé deux articles : L 122-5-1, L 122-5-2.

Ouvrez ce lien pour accéder au texte de Loi :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032854341&categorieLien=id>

Décret d'application N 2017-253 du 27/02/2017 (publié au JO le 28/02/2017) relatif à l'exception au droit d'auteur, aux droits voisins et au droit des producteurs de bases de données en faveur des personnes atteintes d'un handicap ;

Ouvrez ce lien pour accéder au décret d'application :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034097575&categorieLien=id>

Décret N°2018-1200 du 20 décembre 2018 relatif à l'exception au droit d'auteur, aux droits voisins et au droit des producteurs de bases de données en faveur de personnes atteintes de handicap.

Ouvrez ce lien pour accéder au décret d'application :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037846380&categorieLien=id>

Guide des « bonnes pratiques à l'usage des organismes bénéficiant de l'exception » (Ministère de la Culture, Secrétariat chargé des personnes handicapées, Bibliothèque Nationale de France - Février 2019.)

Ouvrez ce lien pour accéder au Guide :

<http://www.bibliotheques-sonores.org/GuideDOC/Guide de bonnes pratiques exception handicap édition février 2019.doc>